

## Renouvellement des CESER : Les organisations de jeunes inquiètes !

Dans les prochains jours, les préfets de région doivent procéder au renouvellement des membres des Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux (CESER). Lieu de représentation de la société civile, le CESER est le partenaire incontournable du Conseil Régional dans la définition des politiques régionales. Sa composition le prédispose à être un acteur déterminant de la démocratie participative et du dialogue social en région mais...

**...62,3 ans est sa moyenne d'âge !**

Emu par une représentation de la société civile déséquilibrée, le gouvernement a fait parvenir une instruction aux préfets de région le 27 juin 2013. Il y demande un rajeunissement et une féminisation (20 % des membres actuels) des Conseils :

Conformément aux conclusions du comité interministériel de la jeunesse (CIJ), et marquant la volonté du Gouvernement de donner aux jeunes une place plus grande dans l'espace public institutionnel, la composition des CESER doit accueillir davantage de jeunes et de représentants des organisations de jeunesse.

Or, alors que les préfets doivent désigner d'ici le 30 octobre 2013 les personnes nommées au sein des CESER, **ils ne semblent pas pressés d'y faire figurer des jeunes**. C'est pourtant la volonté de la Ministre de la jeunesse, Valérie Fourneyron, qui a affirmé le 19 septembre lors de son discours devant les organisations de jeunes que près de 150 jeunes de moins de trente ans siègeraient dans les CESER et particulièrement des représentants des organisations de jeunes. Nous en sommes de moins en moins assurés.

Le Forum Français de la Jeunesse et le Groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse du CESE s'inquiètent de l'opacité des conditions de nomination des jeunes au sein de ces conseils. **En effet, l'action est à ce jour inégale entre les préfetures, certaines faisant ouvertement fi des consignes de rajeunissement**. Les premiers arrêtés de nomination confirment notre inquiétude : les organisations de jeunes ne sont pour le moment pas ou peu représentées.

Suite à la réforme constitutionnelle de 2008, le CESE s'est notamment élargi aux jeunes en 2010. Cela s'est traduit par la nomination de représentants d'organisations du domaine de la jeunesse dans d'autres collèges que celui des personnalités qualifiées. La qualité de cette intégration a permis la constitution d'un groupe jeune au sein du CESE, d'ores et déjà porteur de 3 avis largement approuvés. C'est cette même dynamique que nous appelons au niveau régional. **A travers l'intégration des jeunes, c'est l'action des CESER qui sera renforcée**.

Nous souhaitons alors rappeler la nécessité d'accorder une place aux jeunes au sein des lieux de représentation. Il existe dans notre pays des organisations de jeunes qui prouvent chaque jour que ceux-ci sont en mesure de prendre part à la vie publique et d'en être les moteurs. Au sein de ces organisations se construisent des paroles collectives et des propositions pour notre société qu'il est urgent d'entendre et de verser au débat.

**La reconnaissance de la parole des jeunes passe par leur représentation aux CESER !**